

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis avec la SAS ALEXANDRE BRUEL pour une mission de conseil et de médiation

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant le projet d'acquisition par Hautes Terres Communauté d'un terrain dans le cadre de l'extension de la zone d'activités « Les Canals » à Neussargues-Moissac ;

Considérant que dans ce cadre il est nécessaire d'obtenir l'assistance d'un médiateur afin de trouver un accord avec les fermiers occupant le terrain à acquérir ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et de signer le devis de conseil et de médiation avec la SAS ALEXANDRE BRUEL, sise Mazeirac – 15130 Saint-Simon, sur la base d'un forfait de 550 € HT, majoré d'un taux horaire de 110 € HT l'heure (à multiplier en fonction du temps passé) ;

Article 2 : D'imputer la dépense au budget annexe ZA « Les Canals », dépenses d'investissement, opération n°1014 – Réserves foncières, chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 2111 – Terrains nus ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

A blue circular official stamp of Hautes Terres Communauté is overlaid with a blue ink signature. The stamp contains the text 'HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ' and 'HAUTE' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.